

# opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

DANS CE NUMERO

LIBRARY

LT

~~UV~~

~~JD~~

~~KI~~

EK

~~DS~~

MO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1-6)

Le "contentieux" Marché Commun-Etats-Unis

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 7-9)

Objectifs et orientation  
de la politique industrielle commune

- EUROFLASH (P. 11-37)

Sommaire Analytique, P. 11

Index Alphabétique, P. 35

N° 608 - 14 Avril 1971

# OPERA MUNDI - EUROPE

## RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

### DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16<sup>e</sup>

MUNDI-PARIS  
Tél. : 704.53.20      Télex : 27 989

CCP PARIS 3235-50

DIRECTEUR .....	Paul WINKLER
Directeur Adjoint .....	Charles RONSAC
RÉDACTEUR EN CHEF .....	André GIRAUD
Service Informations .....	} Guy de SAINT CHAMAS Alain-Yves BUAT
Service Études et Documentation .....	
Institutions Européennes .....	Jean LAURE

### SUISSE

54, rue Vermont  
GENÈVE - Tél. 33 7693

### BENELUX

12, rue du Cyprès  
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

### ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2  
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire.....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle .....	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

SIÈGE ET IMPRIMERIE SPÉCIALE D'OPERA MUNDI-EUROPE, 100, Av. Raymond Poincaré PARIS 16<sup>e</sup>

Toute reproduction interdite, sauf accord.

Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 1971

## L A L E T T R E D E L A S E M A I N E

## LE "CONTENTIEUX" MARCHÉ COMMUN - ETATS-UNIS

Le voyage que vient d'effectuer le Président Malfatti aux Etats-Unis marquera sans doute un tournant dans les relations entre le Marché Commun et Washington. Non pas que Franco Maria Malfatti, dont c'est le premier voyage Outre Atlantique en tant que Président de la Commission, ait été miraculeusement doté du pouvoir de changer l'ordre existant - il n'était d'ailleurs nanti d'aucun mandat du Conseil de Ministres - mais parce que son déplacement s'est situé à un moment crucial tant de l'évolution de la politique américaine sur le plan international que de la formation de la Communauté.

Dans les relations entre le Marché Commun et les Etats-Unis, on peut discerner trois niveaux, et même si le Président de la Commission avait été chargé d'un mandat au Conseil, rien sans doute n'en aurait été changé dans le schéma des discussions qu'il a pu avoir avec les dirigeants américains. En tout état de cause, il ne pouvait être question d'aboutir - ni même d'annoncer - à des solutions aux problèmes en suspens, mais on sait que les conversations exploratoires ont souvent du bon. Au premier niveau, on trouve les difficultés apparentes des relations Europe-Etats-Unis; au second les suites de l'élargissement du Marché Commun, et au troisième les problèmes politiques de fond.

- 1°) Sur le plan commercial, les relations entre les deux rives de l'Atlantique suscitent, de part et d'autre, des préoccupations croissantes dont les origines sont bien connues. A Washington, certains milieux qui ne sont pas sans influence sur l'Administration persistent à accuser le Marché Commun de "protectionnisme", argument auquel l'opinion est sensible. En Europe, on se montre de plus en plus irrité de cette accusation, car il suffit de se reporter à quelques tableaux statistiques pour constater qu'elle n'est guère sérieuse.

En 1970, les échanges CEE-USA se sont montés en valeur à quelque \$ 16 milliards ; ils ont ainsi plus que triplé depuis 1958. Leur progression - qui a été le fait tant du secteur agricole que du secteur industriel - ne s'est jamais interrompue: de plus elle a constamment été plus forte que celle de la moyenne du commerce mondial. De 1960 à 1970, les Etats-Unis ont régulièrement conservé dans leur balance commerciale avec la CEE un important excédent de l'ordre de \$ 2 milliards par an en moyenne ... ce qui est loin d'être négligeable. Par ailleurs

le tarif extérieur de la CEE - plus bas que celui de tous les grands pays industrialisés - est sensiblement moins élevé (5,8 % contre 7,1%) que le tarif américain; comme il résulte de la moyenne des tarifs des Etats membres à l'origine il est très peu dispersé et ignore les "pointes" caractéristiques du tarif américain, qui atteignent dans certains cas plus de 50 % et assurent par conséquent à certains produits industriels une protection considérable.

Une analyse des relations Etats-Unis/CEE ne peut passer sous silence le développement de l'activité à l'intérieur même de la Communauté d'un grand nombre de firmes américaines qui y ont trouvé des possibilités additionnelles d'expansion économique. De 1958 à 1969, les investissements directs des firmes US dans la Communauté ont plus que quintuplé, atteignant une valeur d'inventaire de \$ 10,2 milliards en 1969, comparée à \$ 1,9 milliard en 1958. Dans aucune autre région du monde, les investissements américains n'ont progressé à un tel rythme. Les services statistiques de la Commission estiment qu'en l'état actuel des choses, les firmes américaines établies dans la Communauté réalisent environ 15 % des investissements nouveaux de l'ensemble de l'industrie communautaire. Si, au début, ce développement s'est fondé sur une forte exportation de capitaux américains, à présent le financement de ces investissements est, pour une notable fraction, assuré par des émissions en Europe. En sens inverse, les investissements directs des pays de la CEE aux Etats-Unis n'ont augmenté que de \$ 1,4 milliard en 1960 à 3,3 en 1969.

C'est donc d'une double manière que l'économie américaine bénéficie de l'intégration européenne : d'une part en raison de l'accroissement considérable des échanges entre les Etats-Unis et la Communauté, d'autre part du fait du fort accroissement des revenus provenant des investissements en Europe - et qui représentent déjà un élément positif de la balance des paiements. Cette vue globale fait apparaître la gratuité du grief de protectionnisme fait à la CEE, alors que celle-ci constitue précisément la plus grande entité importatrice du monde, que ce soit en provenance des pays industrialisés ou des pays sous développés. Au demeurant, une telle ouverture sur le marché mondial est de l'intérêt bien compris de la Communauté puisque celle-ci dépend de ses échanges extérieurs pour la formation d'une part importante de son "produit national" : 20 % contre 7 % seulement aux Etats-Unis.

Le front sur lequel la Communauté est cependant le plus vigoureusement contestée reste le front agricole. Il est pourtant de notoriété publique que le soutien accordé par tête d'agriculteur est le même des deux côtés de l'Atlantique. A Bruxelles, on souligne volontiers que les Six ne font pas autre chose que d'accomplir la mutation technologique agricole accomplie par les Etats-Unis eux-mêmes il y a dix ans. Et l'on ne manque pas de rappeler aussi que les produits soumis à restrictions quantitatives aux Etats-Unis sous une forme ou une autre, que ce soit à l'importation ou par l'auto-limitation des fournitures, ne représentent pas beaucoup moins de 50 % de la production agricole totale américaine, et entre 20 et 25 % des importations agricoles totales. Il s'agit de la viande bovine et ovine, de la plupart des produits laitiers, du blé, de la farine, du coton, des arachides et du sucre. A Washington,

on a tendance à isoler certains produits à propos desquels se rencontrent des difficultés, puis à extrapoler à partir de ces cas particuliers. Or il suffit d'indiquer, à titre d'exemple, que si les exportations de céréales fourragères américaines vers la CEE ont diminué de 0,6 % entre 1964 et 1970, dans le même temps les exportations de graines de soja ont progressé de 91,4% (ce qui représente \$ 195,5 millions).

Un autre reproche adressé à la Communauté porte sur sa politique préférentielle vis à vis de l'Afrique et des pays du Bassin méditerranéen. Il est clair pourtant que cet ensemble d'accords préférentiels et d'associations s'explique non seulement par des liens historiques et la proximité géographique, mais aussi par des nécessités d'équilibre politique dans une zone délicate du monde comme la démonstration n'en est plus à faire. A se placer d'ailleurs sur le terrain strictement juridique, on estime à Bruxelles que cette politique est absolument compatible avec l'esprit et les objectifs du code de bonne conduite internationale tels que les exprime le GATT. La preuve en est que ses effets sont bénéfiques à la fois aux pays faisant directement l'objet des préférences et aux échanges internationaux pris comme un tout.

Par exemple, en ce qui concerne les pays africains associés à la CEE par la Convention de Yaoundé, leurs exportations vers la Communauté et les Etats-Unis ont respectivement augmenté de 88 % et de 17% depuis 1958. En revanche, les exportations américaines vers ces pays ont enregistré un accroissement de 91 % alors que les exportations de la CEE n'ont connu qu'une augmentation de 57 %. Quant au Bassin méditerranéen qui, France et Italie exclues, entre pour environ 6% dans les exportations totales des USA et 3% dans leurs importations (contre respectivement 16% et 13% des exportations et importations totales de la CEE), la même observation peut être faite. C'est ainsi que de 1963 à 1969 le taux annuel de croissance des exportations des Etats-Unis vers la Grèce, pays associé à la CEE depuis 1962, a atteint 10,5 %, contre 5,8 % seulement pour l'ensemble du bassin méditerranéen.

Que peut-on en conclure, sinon que la discrimination tarifaire a eu essentiellement un effet créateur de commerce, précisément parce que l'objectif réel de cette discrimination n'est pas négatif mais positif. Au surplus, on s'est attaché à Bruxelles au calcul du préjudice réel susceptible d'être porté aux exportations américaines en direction de la CEE par des exportations de produits identiques par les pays avec lesquels les Six ont des accords préférentiels. Ces calculs n'ont fait apparaître un préjudice que pour les fruits et légumes (\$ 65 millions) et le tabac (\$ 150 millions) - et encore, même dans ces secteurs, les substitutions possibles sont-elles des plus limitées du fait de l'importance du rôle qu'y jouent les différences de qualité et le caractère saisonnier des échanges.

Mais de simple défendeur, la Communauté pourrait aisément se transformer aussi en demandeur sur une série de questions fort loin d'être négligeables, dont le catalogue comporterait notamment:

- les difficultés créées par la dérogation globale et permanente dont bénéficient les Etats-Unis depuis 1955 au GATT pour protéger l'ensemble

de leur agriculture. Dans un secteur qui intéresse particulièrement les Six, les produits laitiers, les restrictions ont été renforcées ces dernières années et vont au-delà de ce qui serait strictement nécessaire pour sauvegarder les intérêts essentiels de l'agriculture US.

- Les difficultés et les inquiétudes (parce que cela crée un précédent) issues de l'augmentation unilatérale par les Etats-Unis à la fin de 1968 des droits de douane convenus lors du Kennedy Round sur certains tissus mélangés de laine (de 15 % ad valorem à 80 % environ); de l'institution en 1969 d'une prohibition à l'importation de certains types d'armes; de l'augmentation en 1970 de la préférence "Buy American" pour les achats d'outillage à main et de mesure. A quoi s'ajoutent des mesures diverses telles que nouvelles règles techniques, règles de marquage des produits, multiplication des procédures anti-dumping et des droits compensateurs, etc ...

- les inquiétudes surtout venant de l'orientation qui paraît être prise aux Etats-Unis et qui consiste à remplacer les mesures de sauvegarde exceptionnelles et temporaires pour tel ou tel produit spécifique en difficulté par des dispositions d'exception concernant l'ensemble d'une branche d'activité ou un secteur économique, en ne se fondant que sur des critères généraux (comme par exemple un "rapport" entre production et importation")

Dans une large mesure, on considère à Bruxelles que les critiques américaines procèdent de "malentendus" provenant d'une méconnaissance des réalités communautaires. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Communauté a décidé de "coiffer" sa représentation à Washington (qui, rappelons-le, n'est pas une "ambassade") par un fonctionnaire du plus haut niveau possible dans la hiérarchie de la Commission, un Directeur Général. Ce haut fonctionnaire sera M. Mazio, actuel ambassadeur d'Italie en Belgique, qui n'a pourtant pas une connaissance approfondie des problèmes techniques de la Communauté - ce qui peut laisser rêveur.

- 2°) De mauvais esprits pourraient en effet inférer de cette désignation que la CEE ne se fait guère d'illusion quant à la possibilité de résoudre les problèmes actuels des relations commerciales Europe-Etats-Unis. Beaucoup d'ailleurs à Bruxelles ne sont pas loin de croire que ces problèmes ne persistent, de la volonté des Etats-Unis et souvent artificiellement, que pour "entretenir la querelle" jusqu'à la conclusion des négociations d'élargissement du Marché Commun. Car il ne fait pas de doute que cet élargissement est la préoccupation essentielle, et croissante, des milieux d'affaires comme des dirigeants politiques de Washington. Officieusement, on a déjà réclamé aux Etats-Unis l'ouverture d'une négociation internationale dès que l'adhésion sera chose faite. On entend ainsi "se faire payer la création de la vaste zone préférentielle qui résultera forcément de l'élargissement et des accords qui seront conclus avec toute une série de pays européens (Suède, Suisse, Autriche, Portugal, etc ...). L'élargissement aboutira en fait à la création d'une zone allant de la Scandinavie à Madagascar, englobant la totalité de l'Europe non communiste et la quasi totalité du bassin méditerranéen.

En prévision d'une telle négociation - au cours de laquelle sans doute ils réclameront de nouvelles réductions tarifaires et des garanties d'accès dans le secteur agricole - les Américains ont évidemment tout intérêt à se constituer un capital de revendications, ce qui explique la longueur de la liste de leurs récriminations, souvent non fondées

L'opération n'est pas originale : le Kennedy Round est né de la première négociation d'adhésion de la Grande-Bretagne. Le Président Malfatti n'a reçu sur ce point, pas plus que sur les autres, aucun mandat du Conseil de Ministres des Six lors du discret déjeuner qui l'a réuni avec les Ministres des Affaires Etrangères, presque à la veille de son départ. Il est sans aucun doute un peu tôt pour que la Communauté puisse donner son accord de principe à l'ouverture de telles négociations internationales, dont, même aux Etats-Unis, on ne peut encore préciser ni les objectifs essentiels, ni les modalités ... ni les limites. Il est plus que probable cependant que des divergences ont déjà fait leur apparition entre Etats membres sur l'opportunité, quant au fond politique, d'une telle négociation.

Ce n'est un secret pour personne que parmi les Six certains sont plus que d'autres portés à ne pas trop résister aux demandes américaines, comme certains sont plus que d'autres portés au libre échange. A ce stade du raisonnement, on ne peut pas ne pas songer à certaines prédictions relatives à la dissolution de la Communauté dans une vaste zone commerciale (et économique ?) atlantique. Non pas d'ailleurs qu'il faille accorder une importance primordiale au tarif extérieur de la Communauté, car, en tout état de cause, il est bien clair que les barrières tarifaires sont condamnées, à terme. Mais la CEE, en la matière, est déjà fort en avance sur les Etats-Unis. Par ailleurs, il y a le problème agricole, sans doute essentiel pour les Etats-Unis. Quoiqu'on en puisse dire, dans le domaine agricole, l'élargissement de la Communauté aboutira inévitablement, du seul fait de la préférence communautaire appliquée à un pays aussi gros importateur que la Grande-Bretagne, à réduire les exportations américaines vers l'Europe. Or il n'est pas possible d'accorder aux Etats-Unis ce qu'ils revendiquent depuis des années, à savoir des garanties d'accès. La seule solution serait de reprendre les idées lancées en 1963 par la Communauté : accords mondiaux pour les grands produits et consolidation des montants de soutien. Mais les Etats-Unis n'en veulent - ou n'en voulaient - pas. Il serait en tout cas fort instructif de connaître, dans le courant des négociations d'adhésion, la position de la Grande-Bretagne sur cette affaire, dont on ne saurait se dissimuler qu'elle conditionne en partie l'avenir de la Communauté.

- 3°) Mais ce dossier commercial ne peut être isolé. Même un futur "round" de négociations internationales doit être envisagé dans un cadre plus large. Le problème qui vient immédiatement à l'esprit est celui de la monnaie et des capitaux. Si, pendant de longues années, certaines thèses soutenues en France - avec, il est vrai, un étonnant manque d'adresse - ont été considérées comme des attaques hors de saison contre les Etats-Unis, le sentiment se répand aujourd'hui qu'aucun

pays, quel qu'il soit, n'est en droit de considérer comme une donnée de base de sa politique un énorme déficit de sa balance des paiements et de faire payer ainsi d'une manière ou d'une autre par les pays tiers une partie de son expansion économique et politique.

L'équilibre de la balance américaine des paiements, le dollar, la livre sterling, la future monnaie européenne commune ... autant de pièces sur un échiquier politique, beaucoup plus étendu que celui des "petits" problèmes du contentieux Europe-USA.

-----

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

OBJECTIFS ET ORIENTATION  
DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE COMMUNE

Un large accord sur les Objectifs fondamentaux et sur l'orientation de la politique industrielle de la Communauté s'est dégagé des travaux du Groupe d'experts du Conseil qui examine depuis septembre 1970 neuf points retenus comme prioritaires par les Ministres lors de leur premier échange de vues sur le memorandum de la Commission.

En effet, dans un rapport qui sera examiné dans les prochaines semaines d'abord par le Comité des Représentants Permanents, puis par le Conseil, ce Groupe déclare à l'unanimité que le renforcement des structures et de l'efficacité de l'industrie; la promotion d'un développement technologique qui contribuerait à ce renforcement des structures; l'amélioration des conditions de vie et de travail et la réalisation d'un meilleur équilibre dans la croissance économique des diverses régions de la Communauté par le développement industriel revêtent pour la Communauté une importance particulière. Le Groupe considère en outre que des efforts doivent être entrepris pour assurer et améliorer durablement la compétitivité et faciliter le développement harmonieux de l'industrie communautaire dans son ensemble; ces efforts devront d'accompagner d'une politique en faveur des petites et moyennes entreprises. Il faut aussi abolir les obstacles auxquels les entreprises se heurtent encore dans l'exercice de leurs activités, en particulier en matière de regroupements intracommunautaires. Enfin, il est essentiel de réunir toutes les conditions nécessaires pour supprimer les distorsions de concurrence à l'intérieur de la Communauté.

Des divergences sont apparues au sein du groupe sur la question de savoir dans quelle mesure il appartient aux autorités publiques de promouvoir par des mesures spécifiques certaines restructurations industrielles et certaines évolutions technologiques. Toutefois il a été reconnu à l'unanimité qu'après l'adoption, le 9 février 1971, de la résolution du Conseil concernant la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire, les Etats membres devraient s'interdire d'adopter des mesures en matière de structures industrielles sans tenir compte des données propres aux pays partenaires. Lorsque de telles mesures présentent un intérêt commun, elles devraient faire l'objet d'une concertation, c'est-à-dire d'une consultation mutuelle en vue d'aboutir à un accord - sans qu'il y ait cependant obligation juridique d'y parvenir.

venir. Cette concertation - de même d'ailleurs que l'étude de toutes les questions d'intérêt commun qui se posent dans le domaine de la politique industrielle - devrait se dérouler au sein d'un Comité de politique industrielle composé de hauts fonctionnaires des Etats membres et de représentants de la Commission.

Or, si l'unanimité existe entre les Six quant à l'opportunité de créer ce Comité, les avis sont partagés sur son statut juridique. Une question institutionnelle se pose en effet, celle de savoir si cet organisme sera dépendant de la Commission (ce qui est l'avis de cinq Etats membres) ou du Conseil (point de vue de la France). On espère parvenir sur ce point à un compromis qui consisterait à conférer au Comité de politique industriel un statut analogue à celui du Comité de politique économique à moyen terme, qui dépend à la fois de la Commission et du Conseil.

Les principaux problèmes concrets examinés par le Groupe d'experts, et au sujet desquels un large accord de principe a été réalisé ont été :

- Réalisation effective du Marché Commun dans certains secteurs de technologie avancée et de biens d'équipement : c'est la question de l'ouverture des marchés publics, où l'on s'oriente vers la réalisation d'une plus grande transparence des marchés et, le cas échéant, une consultation des acheteurs.

- Promotion du progrès industriel et du développement technologique de la Communauté;

- Mise en oeuvre de mesures susceptibles de faciliter les regroupements industriels transnationaux au sein de la Communauté, notamment par la création d'un bureau communautaire pour conseiller les industriels de la Communauté désireux de procéder à des rapprochements; une intervention ponctuelle de la Banque Européenne d'Investissement dans ce domaine; la mise en place d'une procédure de concertation au niveau communautaire sur les problèmes de restructuration industrielle.

- Organisation de la solidarité communautaire en vue d'améliorer la coopération technologique avec les pays tiers (les Etats membres devraient s'informer et se consulter mutuellement sur leurs projets d'accord ou de coopération technologique avec un pays tiers);

- Concertation des pays membres devant les investissements étrangers (pas de politique restrictive à l'égard de ces investissements, mais intérêt des travaux au niveau communautaire, notamment en ce qui concerne le droit fiscal et le droit des sociétés;

- Possibilité de mettre sur pied, outre la société commerciale européenne, une formule plus souple permettant les rapprochements entre entreprises. A cet égard, le Groupe a marqué son intérêt pour les travaux actuellement en cours à Bruxelles et visant l'introduction de la forme juridique des "Groupements d'intérêt économique", qui existe actuellement en droit français seulement, dans la législation des autres pays membres. Il a également étudié la possibilité d'une extension du statut de "l'entreprise commune", prévu par le Traité d'Euratom à d'autres cas de coopération.

- Aspects territoriaux de la politique industrielle. L'impact de celle-ci sur la politique régionale a plus particulièrement retenu l'attention du Groupe, qui estime qu'il faudra contrebalancer les tendances à la concentration géographique qui se manifeste dans le développement industriel au détriment de certaines régions, notamment périphériques.

- Coordination et rationalisation des instruments financiers communautaires destinés au développement économique. Il faudra créer un véritable marché européen des capitaux, améliorer et harmoniser les statistiques nationales relatives aux mouvements des capitaux, et harmoniser les interventions communautaires qui concourent au développement industriel, en les situant dans le cadre de l'évolution de l'ensemble des politiques communes mises en oeuvre par la Communauté.

Ce rapport donnera probablement lieu, dans le courant du mois de mai, à un débat au niveau ministériel. La Commission présentera ensuite - à la lumière des conclusions de ce débat - des propositions concrètes, point par point, dont la mise en oeuvre permettra progressivement d'aboutir à une attitude commune en matière de politique industrielle, sans qu'il y ait lieu de craindre de vaines discussions opposant les diverses philosophies économiques inspirant les pays membres.

-----

The following information was obtained from the records of the Department of the Interior, Bureau of Land Management, regarding the land parcels described herein.

The land parcels described herein are situated in the County of [County Name], State of [State Name]. The parcels are described as follows:

1. A certain parcel of land, containing approximately [Area] acres, situated in the [Section] of the [Township] of the [County], State of [State].

2. A certain parcel of land, containing approximately [Area] acres, situated in the [Section] of the [Township] of the [County], State of [State].

3. A certain parcel of land, containing approximately [Area] acres, situated in the [Section] of the [Township] of the [County], State of [State].

4. A certain parcel of land, containing approximately [Area] acres, situated in the [Section] of the [Township] of the [County], State of [State].

5. A certain parcel of land, containing approximately [Area] acres, situated in the [Section] of the [Township] of the [County], State of [State].

The above-described parcels are owned by [Owner Name], who is the holder of the title to the same.

## E U R O F L A S H

- P. 14 - AMEUBLEMENT - Pays-Bas: ART FORMA INTERNATIONAL est à capital britannique.
- P. 14 - ASSURANCES - Allemagne: DEUTSCHE BEAMTEM-VERSICHERUNG prend 9 % dans KÖNIGSTEINER BAUPARKASSE DEUTSCHE BAU-GEMEINSCHAFT. Belgique: Seconde filiale pour MARSH & McLENNAN.
- P. 14 - AUTOMOBILE - Allemagne: Création d'INTERLEASING (DEUTSCHLAND). Congo: Association RENAULT/SAVIEM/PEUGEOT à Kinshasa. Egypte: Reconduction des accords FIAT/NASR AUTOMOTIVE MANUFACTURING.
- P. 15 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - France: SELLIER-LEBLANC reçoit 20% dans MORILLON-CORVOL. Pays-Bas: NED. INDUSTRIËLE- & HANDELSON-DERNEMING VAN L. VALKENBURGH passe sous contrôle suédois.
- P. 15 - CAOUTCHOUC - Belgique: Association américano-néerlandaise dans CIAGO.
- P. 16 - CHIMIE - Belgique: Association PRB/FINAPAL/ISOTHAN dans SITHAN. Espagne: CHEMISCHE INDUSTRIE SYNRES élargit son contrôle sur sa filiale de Barcelone. France: CARBONISATION & CHARBONS ACTIFS obtient la représentation de HOUSEMAN & THOMPSON. Philippines: Une licence PECHINEY-SAINT GOBAIN pour RESINS. Tunisie: S.N.P.A. prend 12,5 % dans INDUSTRIES CHIMIQUES MAGHREBINES. Yougoslavie: Des licences DU PONT FOTOWERKE ADOX pour FOTOKEMKA.
- P. 17 - COMMERCE - France: NATIONAL PATENT DEVELOPMENT s'installe à Paris; Création de GRANDS MAGASINS SAMADOC; GALERIES LAFAYETTE devient majoritaire dans INNO-FRANCE. Pays-Bas: STAHLEX prend le contrôle de VAN VLOTEN'S HANDELMIJ.
- P. 18 - CONSEIL ET ORGANISATION - Belgique: CIE FIDUCIAIRE D'EUROPE est à capital français. France: Association E.I.S.-ECONOMIC INFORMATION SYSTEMS/STE DE PERIODIQUES TECHNIQUES & INDUSTRIELS dans E.I.S. FRANCE. Luxembourg: Une filiale de portefeuille pour E.I.S.-ECONOMIC INFORMATION SYSTEMS.
- P. 18 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Autriche: GRUNDIG fusionne deux filiales à Vienne. Espagne: RICHARD HIRSCHMANN RADIOTECHNISCHE WERK s'installe à Canillejas/Madrid. France: ACOUREX passe sous contrôle danois; SABA FRANCE est à capital allemand, et AUDIO-VISUAL INTERNATIONAL CORP. à capital japonais. Pays-Bas: ELDON A/B s'installe à Drachten, et USINES BALTEAU à Amsterdam. USA: AKZO prend le contrôle d'ABBOT.

- P. 20 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: G. D. PETERS & C° LTD s'installe à Lilienthal. Autriche: MANFRED SCHOTT est à capital allemand. Belgique: B. L. H. EUROPE devient filiale de CLARK EQUIPMENT. France: SPIRAX-SARCO ENGINEERING prend le contrôle absolu de SARCO-APPAREILS POUR LA VAPEUR & AUTRES FLUIDES. Grande-Bretagne: MASCHINENFABRIK BERNARD KRONE s'installe à Bexleyheath/Kent. Italie: HIAB CENTER est filiale de HIAB-FOCO. Pays-Bas: PULLMAFLEX INTERNATIONAL appartient à GULF & WESTERN INDUSTRIES.
- P. 21 - EDITION - Pays-Bas: DE GELDERSE BOEKHANDEL est filiale de AE. E. KLUWER.
- P. 22 - ELECTRONIQUE - Allemagne: SIEMENS absorbe SUZE. Belgique: Association franco-belge dans SOBIM. France: GENERAL AUTOMATION ouvre une succursale à Paris. Italie: Les accords MOTOROLA/S.G.S. -STA GENERALE SEMI-CONDUTTORI. Pays-Bas: BODAMER transforme en filiale sa succursale de Zaandam.
- P. 23 - FINANCE - Australie: Participation conjointe de COMMERZBANK, EFFECTENBANK-WARBURG et M. M. WARBURG, BRICKMANN, WIRTZ & C° dans AUSTRALIAN UNITED CORP. France: Concentration au profit de PARISIENNE DE L'AIR COMPRIME; Ouverture à Paris de la succursale de BANCO CENTRAL. Italie: CHASE MANHATTAN BANK transforme en succursale son agence de Rome; Concentration au profit de CREDITO ITALIANO. Luxembourg: Association franco-italienne dans AEGIS; TRASA BOSCO RESOURCES est d'origine suisse.
- P. 24 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: SIZZLER FAMILY STEAK HOUSES est filiale de COLLINS FOODS INTERNATIONAL; RUDOLF GAUGER devient actionnaire de STUTTGARTER BÄCKERMÜHLEN. France: Négociations PERRIER/ROWNTREE MACKINTOSH; VINICOLE DU CHATEAU LASCOMBES passe sous le contrôle de BASS CHARRINGTON. Italie: BARILLA passe sous le contrôle de GRACE. Pays-Bas: LOCKWOODS FOODS s'installe à Raalte. Suisse: F. SCHIFEO & C° Sas développe sa filiale PEZZOIL. USA: CIE AGRICOLE D'AFRIQUE s'installe à New York.
- P. 26 - METALLURGIE - Autriche: LAFNITZER TEXTILINDUSTRIE passe sous le contrôle de WILLIAM PRYM-WERKE. France: TREFIMETAUX G.P. prend le contrôle de FORGES & ATELIERS DU CENTRE. Italie: Association FALCK/ LOBO-OFFICINE MECCANICHE dans MERIDBULLONI-MEB.
- P. 27 - MINES - Belgique: Dissolution de STE D'EXPLOITATION DES MINES DU SUD-KATANGA-MINSUDKAT.
- P. 28 - PAPIER - Allemagne: HAKLE-WERKE développe le potentiel industriel de sa filiale de Horgen. Italie: Création de PARAGON ITALIANA. Pays-Bas: PICKHARDT & SIEBERT s'installe à Haarlem; KON. NED. PAPIERFABRIEK négocie la prise du contrôle de VAN GELDER & ZONEN; Création d'INTERGUM.

- P. 29 - PETROLE - Allemagne: GULF DEUTSCHLAND reprend le réseau de VEEDOL. Pays-Bas: PETROLANE s'installe à Deventer.
- P. 30 - PHARMACIE - Allemagne: Concentration au profit de C.H. BOEHRINGER SOHN. France: CIE EUROPEENNE DE FERMENTATION appartient au groupe WIRTH. Pays-Bas: Association TROUW & C°/PHILIPS-DUPHAR dans FARMIX. USA: Association franco-américaine dans NEVILLE SYNTHES ORGANICS.
- P. 31 - PUBLICITE - France: NOUVELLE SYNERGIE PUBLICITE prend 50 % dans FOOTE, CONE & BELDING FRANCE.
- P. 31 - TEXTILES - Allemagne: HOKATEX est à capital néerlandais-britannique; Les accords MECANISCHE SEIDENWEBEREI VIERSEN/V. GIERLINGS. Autriche: PETER AUGUST LÜCKENHAUS SEIDENWEBEREIEN s'installe à Vienne. Belgique: LUISA SPAGNOLI ferme sa succursale de Bruxelles. France: CORINTEX ouvre une succursale à Autun. Italie: Création de LEBOLE CENTRO-ITALIA. Luxembourg: Implantation industrielle de LEVI STRAUSS & C°. Pays-Bas: NATURANA-MIEDERFABRIKEN CARL DÖLKER s'installe à Oosterbeek.
- P. 33 - TOURISME - France: CHARGEURS REUNIS prend 33,3 % dans EURO-SEPT; Création de SICOTEL. Luxembourg: GASTROLUX est filiale de COMMERCIAL INTERNATIONAL. Pays-Bas: TRUST HOUSES FORTE prend le contrôle de l'Hôtel Apollo à Amsterdam.
- P. 34 - DIVERS - Allemagne: BRULE WASTE CONTROL (incinération de déchets) s'installe à Bochum, et SOPRESI (organisation technico-commerciale) à Francfort. Pays-Bas: BENELUX MUSICAL INSTRUMENTS (vente d'instruments de musique) est filiale de MOSSEL & VERSTEEGE.
-

AMEUBLEMENT

(608/14) Animée par MM. Norman et Stuart Blyth, l'entreprise britannique de meubles et articles d'ameublement ART FORMA (UPHOLSTERY) LTD (Castle Donington/Derby) a pris pied aux Pays-Bas avec l'installation à Amsterdam de la société de vente ART FORMA INTERNATIONAL N. V. (capital de Fl. 50.000), directement contrôlée par la filiale HILL STREET INVESTMENTS LTD (Gibraltar).

ASSURANCES

(608/14) Le groupe d'assureurs conseils et courtiers en assurances de New York MARSH & McLENNAN INC. (cf. n° 554 p.16) a étoffé sa présence en Belgique - une filiale depuis 1964 à Bruxelles (cf. n° 277 p.19) - en y formant une seconde filiale, MARSH & McLENNAN BENEFITS INTERNATIONAL SA (Bruxelles). Au capital de FB. 1 million et dirigée par MM. Donald E. Boden et Claude M. Genest, celle-ci se consacrera à l'actuariat et au conseil en plans d'épargnes sociaux, médicaux et de retraites.

(608/14) La compagnie d'assurances de Wiesbaden DEUTSCHE BEAMTEM-VERSICHERUNG, propriété de la Confédération syndicale des fonctionnaires allemands (cf. n° 433 p.22), s'est assurée une participation de 9 % dans la compagnie de crédit-épargne au logement KÖNIGSTEINER BAUPARKASSE DEUTSCHE BAU-GEMEINSCHAFT AG de Königstein/Ts. (cf. n° 586 p.33), filiale de la compagnie de Francfort ALTE LEIPSIGER LEBENSVERSICHERUNGSGESELLSCHAFT aG (cf. n° 581 p.19).

AUTOMOBILE

(608/14) Les constructeurs REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA de Boulogne-Billancourt (cf. n° 607 p.22) avec sa filiale SAVIEM-SA DE VEHICULES INDUSTRIELS & D'EQUIPEMENTS MECANIQUES de Suresnes/Hts-de-Seine (cf. n° 574 p.14) et PEUGEOT SA de Paris (cf. n° 605 p.16) préparent l'implantation au Congo Kinshasa d'une filiale commune avec l'Etat congolais.

La nouvelle affaire (capital de Zaïres 760.000) exploitera une usine de montage réclamant un investissement de zaïres 2 millions, et dotée à compter de 1973 d'une capacité de 6.000 véhicules/an (R 4, R 12 et R 16 TS pour RENAULT; petits camions SG 2, SG 4 et SB 2 pour SAVIEM; 304, 404 et 504 pour PEUGEOT).

(608/15) Le groupe FIAT SpA de Turin (cf. n° 605 p.23) a reconduit pour cinq ans la coopération industrielle nouée il y a dix ans en Egypte avec l'entreprise publique NASR AUTOMOTIVE MANUFACTURING C° (Helouan), et en vertu de laquelle il a déjà apporté son aide technique à la construction d'un complexe intégré d'automobiles d'une capacité de 10.000 véhicules de 1500 cc/an.

(608/15) La compagnie INTERLEASING (DEUTSCHLAND) GmbH (capital de DM. 100.000), récemment formée à Hambourg sous la direction de M. Gerhard Kaiser, assurera la location en République Fédérale des véhicules du constructeur ADAM OPEL AG de Rüsselheim (cf. n° 571 p.20), membre du groupe GENERAL MOTORS CORP. (cf. n° 606 p.14).

### BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(608/15) Membre aux Pays-Bas du groupe suédois SVENSKA TÄNDSTICKS A/B de Jönköping (cf. n° 597 p.14), l'entreprise de cloisons, portes et menuiserie INTERWAND N.V. d'Eibergen et Neede (cf. n° 566 p.16), qui occupe 275 personnes, a pris à La Haye le contrôle de son homologue N.V. NEDERLANDSE INDUSTRIELE- & HANDELSONDERNEMING VAN L. VALKENBURGH (70 employés).

(608/15) Après avoir repris (cf. n° 592 p.20) au groupe de négoce de matériaux de construction, combustibles, vins et spiritueux ETS SELLIER-LEBLANC SA de Bourg-la-Reine/Hts-de-Seine (cf. n° 597 p.16) les entreprises LES TRANSPORTS INDUSTRIELS SA (St-Martin-la-Garenne/Yvelines) et STE MEUNIER & CIE SA (Pont-de-l'Arche/Eure), la compagnie SABLIERES & ENTREPRISES MORILLON-CORVOL SA (Paris) les a absorbées.

Elle a simultanément repris à la société BIGNAND & CIE SA (St-Maur/Val-de-Marne), filiale de SELLIER-LEBLANC, son Département "sablier" et a porté en conséquence son capital à F. 30,5 millions, SELLIER-LEBLANC devenant son actionnaire pour 10 % aux côtés de CITERNA SA de Paris (majoritaire), filiale du groupe PLOUVIER & CIE N.V. (Anvers).

### CAOUTCHOUC

(608/15) Déjà sanctionnée par la création aux Pays-Bas de la société industrielle CHEMISCHE INDUSTRIE AKU-GOODRICH-CIAGO N.V. d'Arnhem (cf. n° 528 p.28), l'association nouée de longue date entre les groupes B. F. GOODRICH C° d'Akron/O. (cf. n° 598 p.16) et AKZO N.V. d'Arnhem dans le domaine des caoutchoucs synthétiques et produits chimiques pour l'industrie des pneumatiques sera élargie avec la création en Belgique d'une nouvelle filiale industrielle, CIAGO N.V. (Geel/Anvers), où le groupe américain sera majoritaire avec 60 %.

CHIMIE

(608/16) Filiale absolue du groupe public néerlandais N.V. NEDERLANDSE STAATSMIJNEN d'Heerlen (cf. n° 606 p.16) et spécialisée dans le secteur des résines synthétiques, le holding N.V. CHEMISCHE INDUSTRIE SYNRES N.V. de Hoek van Holland (cf. n° 590 p.21) a élevé à 93 % sa majorité dans sa filiale SYNRES IBERO-HOLANDESA SA de Barcelone et Olmedo/Valladolid (capital de Ptas 26 millions).

SYNRES (capital de Fl. 10 millions), qui réalise un chiffre d'affaires annuel de Fl. 118 millions, coiffe de nombreuses sociétés de production et de vente tant aux Pays-Bas (Hoek) qu'à l'étranger (Compiègne/Oise, Filago/Bergame, Mayence, Lisbonne, Mexico, etc... - cf. n° 580 p.22).

(608/16) La S.N.P.A. -STE NATIONALE DES PETROLES D'AQUITAINE SA de Paris (cf. n° 607 p.30), membre du groupe public ERAP-ENTREPRISE DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES SA (cf. n° 607 p.31), s'est assurée à Tunis une participation de 12,5 % dans l'entreprise d'économie mixte STE DES INDUSTRIES CHIMIQUES MAGHREBINES SA, égale à celles qu'y détiennent les compagnies PIERREFITTE-AUBY SA (cf. n° 604 p.19) et CIE PARISIENNE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE & DE GESTION SA depuis mars 1971.

L'entreprise tunisienne a récemment entamé la construction à Gabès d'une usine d'engrais qui, opérationnelle en novembre 1971, sera approvisionnée en soufre par son nouvel actionnaire.

(608/16) Membre du groupe de Londres PORTALS HOLDINGS LTD (cf. n° 568 p.22), la firme de traitement d'effluents industriels et détartrage de canalisations ou réservoirs HOUSEMAN & THOMPSON LTD (Manchester) a accordé à la compagnie C.E.C.A. -CARBONISATION & CHARBONS ACTIFS SA de Paris (cf. n° 583 p.21) sa représentation exclusive pour la France.

Chez les Six, la firme de Manchester dispose de quatre filiales aux Pays-Bas, HOUSEMAN & DIRKZWAGER N.V., N.V. VOOR METALLREINIGING & BESCHERMING (M.R.B.), DIRKZWAGER CHEMIE N.V. et M.R.B. VERKOOPKANTOOR N.V., toutes à Bergem-op-Zoom, et d'une cinquième à Schoten-Anvers, HOUSEMAN & DIRKZWAGER-BELGIUM N.V.

(608/16) La filiale à Francfort DU PONT FOTOWERKE ADOX GmbH (cf. n° 577 p.29) du groupe E.I. DU PONT DE NEMOURS de Wilmington/Del. (cf. n° 577 p.43) a cédé à l'entreprise yougoslave FOTOKEMIKA (Zagreb) diverses licences et know how portant sur la fabrication de films sensibles pour photographie d'amateurs en noir et blanc, ainsi que leur commercialisation sous les marques "Ultrapan", "KB 17", "U 17" dans le monde entier.

(608/17) La compagnie belge PRB SA de Woluse-St-Pierre (groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA - cf. n° 604 p.17), sa filiale FINAPAL N. V. de Woluwe-St-Pierre (cf. n° 177 p.25) ainsi que la société ISOTHAN N. V. (Heule) ont participé pour respectivement 48,7 %, 2 % et 48,7 % à la création, au siège de la première, de la firme de fabrication de mousses pour catalyse SITHAN SA (capital de FB. 1 million), que dirige M. Francis Dumont de Chassart.

(608/17) Membre du groupe RHONE-POULENC SA (cf. n° 607 p.34), la compagnie PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN SA de Neuilly/Seine (cf. n° 590 p.42) a accordé une licence d'ahnydride phtalique à une entreprise des Philippines, RESINS INC. (Manille).

COMMERCE

(608/17) Spécialiste à New York de gestion de brevets, promotion et commercialisation d'articles optiquess (notamment "verres" de contact en plastique de la compagnie BAUSCH & LOMB INC. de Rochester/N.Y. - cf. n° 577 p.26), pharmaceutiques, cosmétiques, peintures, colorants ainsi que matériels de génie civil, la compagnie NATIONAL PATENT DEVELOPMENT CORP. a installé à Paris une filiale compétente pour l'Europe, NATIONAL PATENT DEVELOPMENT CORP. SA (capital de F. 200.000), que préside M. Armand Bérard et dirige M. Etienne-E. Rain.

(608/17) Il entre dans les intentions de la compagnie de grands magasins SA DES GALERIES LAFAYETTE de Paris (cf. n° 584 p.23) de porter de 33 % à 88 % sa participation - à travers la STE PARISIENNE D'ACHATS & DE MANUTENTION SA - dans son homologue STE INNO-FRANCE SA (Paris).

Les autres principaux actionnaires de celle-ci sont les groupes INNO-VATION-BON MARCHE-INNO-B.M. de Bruxelles (cf. n° 561 p.21), EDMOND DE ROTH-SCHILD (Paris), CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (directement et à travers la SOPADOG-STE PARISIENNE DE DOCUMENTATION & DE GESTION SA - cf. n° 605 p.30), STE DE RECOUVREMENTS & DE GESTION SA de Paris (groupe BANQUE COMMERCIALE DE PARIS SA - cf. n° 603 p.26), etc...

(608/17) Animée et contrôlée à Düsseldorf par M. Jörg Hartmann (Hanovre) et Mme H. Müller (Düsseldorf) et réalisant un chiffre d'affaires annuel de quelque DM. 300 millions, la firme d'import-export de métaux ferreux et non ferreux, outillages, machines, produits plastiques et équipements industriels divers STAHLLEX EISEN- & STAHL-EXPORT GmbH a négocié, de concert avec la firme d'Utrecht TECHNISCH HANDELSBUREAU A.H.K. VAN VLOTEN N.V. (cf. n° 542 p.21), la prise du contrôle à Amsterdam de la firme commerciale VAN VLOTEN'S HANDELMIJ. N.V., que dirigera désormais M. J.S. van Oostrom.

(608/18) Les compagnies succursalistes françaises DOCKS DE FRANCE SA (cf. n° 603 p.16) et LES GRANDS MAGASINS DE LA SAMARITAINE Sca (cf. n° 488 p.23) ont renforcé les liens noués en 1969 en matière de promotion de centres commerciaux avec la création du Groupement d'intérêt économique SAMARITAINE-DOC-SAMADOC en constituant à parité la STE DES GRANDS MAGASINS SAMADOC SA (Paris).

Au capital initial de F. 1 million, celle-ci, présidée par M. Pierre Guérin, a pour objet la création et l'exploitation de grands magasins dans la région parisienne notamment à Vélizy-Villacoublay/Yvelines (ouverture prévue en 1972), Cergy-Montoise/Val d'Oise (1973) et Rosny-sous-Bois/Seine-St-Denis (1973).

#### CONSEIL ET ORGANISATION

(608/18) Affiliée notamment pour 25 % au DIEBOLD GROUP INC. (New York) à travers sa filiale DIEBOLD VENTURE CAPITAL CORP. (cf. n° 574 p.19), la société de conseil en marketing, études de marché et traitement de fichiers clients ("Datafile") par ordinateurs E.I.S.-ECONOMIC INFORMATION SYSTEMS INC. (New York) s'est donnée une filiale de portefeuille à Luxembourg, E.I.S. (EUROPE) SA (capital de FB. 1,5 million), dirigée par MM. Jay M. Gould, son propre fondateur en 1968, Chester Cotton (New York) et Jean-M. Boris (Paris).

E.I.S. - sans lien avec la compagnie franco-américaine E.I.S. EUROPEAN INFORMATION SYSTEM SA de Paris (cf. n° 592 p.34) - procède par ailleurs présentement à l'installation de filiales en République Fédérale, Grande-Bretagne et France : à Paris, elle sera associée à parité à la STE DE PERIODIQUES TECHNIQUES & INDUSTRIELS SA (groupe USINE NOUVELLE/LES INFORMATIONS - cf. n° 582 p.30) au sein de la firme E.I.S. FRANCE Sarl, gérée par MM. J.M. Boris et B. Wilbois.

(608/18) Les firmes françaises FIDEO-STE FIDUCIAIRE D'EXPERTISE & D'ORGANISATION SA (Lyon) et COFIGEST SA (Tassin/Rhône) se sont données une filiale commune à Bruxelles, CIE FIDUCIAIRE D'EUROPE-COFIROP SA (capital de FB. 200.000), ayant vocation pour toutes études comptables et financières, conseil en gestion, travaux d'informatique, etc...

#### CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(608/18) La compagnie suédoise d'entreprises générales et fournitures d'appareillages électriques de distribution ELDON A/B (Nassjö) a pris pied aux Pays-Bas avec l'installation à Drachten d'une filiale de montage et de vente, ELDON N.V. (capital de Fl. 2 millions), dirigée par M. Jan Monsma.

La fondatrice possède plusieurs filiales sous son nom à l'étranger, notamment en République Fédérale (Hambourg) et en Grande-Bretagne (Guilford/Surrey).

(608/19) Spécialisée dans les antennes pour radio et télévision, appareillages de connection, accessoires radio-électriques et équipements électroniques pour télédistribution, la société allemande RICHARD HIRSCHMANN RADIO-TECHNISCHE WERK d'Esslingen/Neckar (cf. n° 549 p.29) a pris pied sur le marché espagnol en s'y donnant une filiale industrielle et commerciale, HIRSCHMANN ESPANOLA SA (Canillejas/Madrid) au capital de Pts 30 millions.

Animée par MM. Fritz Nürk et R. Hirschmann, la fondatrice, qui réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 75 millions, possède plusieurs filiales sous son nom à l'étranger, notamment aux Pays-Bas (Weesp), France (Strasbourg-Neudorf), Autriche (Rankweil-Brederis/Voralberg) et République Sudafricaine (Johannesburg).

(608/19) La firme d'appareils électriques de mesure, radiologie industrielle, essayeurs électriques, etc... USINES BALTEAU SA de Liège (cf. n° 416 p.25) s'est donnée à Amsterdam une filiale commerciale, BALTEAU N.V. (capital de Fl. 100.000), et en a confié la gestion aux sociétés locales EQUITY TRUST C° N.V. et BEHEERMAASTSCHAPPIJ PHARAS N.V.

(608/19) L'entreprise danoise de matériels d'acoustique médicale TOPHOLM & WESTERMANN A/S (Vaerloose) a pris le contrôle à 55,5 % de son agent exclusif en France, ACOUREX Sarl (Ablon-sur-Seine/Val-de-Marne), à l'occasion de l'élévation de son capital à F. 270.000.

Désormais gérée par M. Jean-Pierre Benamou, celle-ci assure également la représentation de la firme d'instruments audiométriques MADSEN A/S (Copenhague).

(608/19) Les intérêts à l'étranger de la compagnie allemande d'appareils radio-électroniques et de télévision SABA-SCHWARZWÄLDER APPARATEBAU ANSTALT AUGUST SCHWER SÖHNE GmbH de Villingen (cf. n° 603 p.18) se sont enrichis d'une filiale de vente à Paris, SABA FRANCE Sarl (capital de F. 250.000), que gère M. René Ballerand et où elle a pour associée à titre symbolique sa filiale suisse SABA SA (Koelliken).

Animée par M. Hermann Brunner-Schwer, la fondatrice, qui réalise un chiffre d'affaires annuel avoisinant DM. 300 millions, appartient au groupe de New York GENERAL TELEPHONE & ELECTRONICS CORP.

(608/19) Des intérêts japonais portés par M. Nobuyuki Idei (résidant à Neuilly/Hts-de-Seine) ont été à l'origine à Paris de la firme de négoce de matériels électro-acoustiques, audio-visuels et électroniques A.V.I.C. -AUDIO-VISUAL INTERNATIONAL CORP. Sarl (capital de F. 100.000), que gère Mme Nicole Lewy.

(608/20) Le groupe de matériels radioélectriques et radio-électroniques GRUNDIG WERKE GmbH de Fürth (cf. n° 602 p.25) a concentré ses intérêts à Vienne en fusionnant ses filiales MINERVA-RADIO W. WOHLLEBER & C°, acquise en 1968 (cf. n°<sup>S</sup> 587 p.30 et 465 p.24), et GRUNDIG AUSTRIA GmbH au profit de la seconde qui, transformée en GRUNDIG-MINERVA GmbH, a porté son capital à Sh. 150 millions.

(608/20) La Division "câbles métalliques" BRAND REX C° (cf. n° 592 p.22) de la compagnie AKZONA INC. d'Ashville/N.C. (cf. n° 601 p.18), filiale du groupe néerlandais AKZO N.V. d'Arnhem (cf. n° 605 p.31), s'est assurée le contrôle de l'entreprise de câblerie électrique ABBOT C° (Prospect/Ohio), qui réalise un chiffre d'affaires annuel de \$ 6 millions.

CONSTRUCTION MECANIQUE
------------------------

(608/20) Membre du groupe de Stockholm INVESTMENT A/B PROMOTION, l'entreprise de matériels hydrauliques de levage et manutention HIAB-FOCO A/B d'Hudiksvall (cf. n° 587 p.27) sera désormais représentée en Italie par la nouvelle HIAB CENTER SpA (Trieste) au capital de Li. 20 millions, que dirige M. Pietro Mala-Carne.

La fondatrice possède déjà plusieurs filiales commerciales chez les Six, notamment à Argenteuil/Val d'Oise, FOCO Sarl, Hanovre HIAB HYDRAULISCHE INDUSTRIE GmbH, Feldkirchen/Munich FOCO GmbH, Rotterdam FOCO NEDERLAND N.V., Bedum/Pays-Bas BEDUMER MACHINEFABRIEK N.V. (cf. n° 414 p.26), etc...

(608/20) La firme britannique de fermetures automatiques et commandes hydrauliques à distance G.D. PETERS & C° LTD (Slough/Bucks.) a pris pied en République Fédérale en s'y donnant une filiale commerciale, G.D. PETERS GmbH SPEZIALMASCHINEN (Lilienthal) au capital de DM. 20.000, dirigée par MM. John Ewan et Carsten Drees.

(608/20) Le conglomérat de New York GULF & WESTERN INDUSTRIES INC. (cf. n° 595 p.42) a présidé à la création à Amsterdam - à travers sa filiale locale GULF & WESTERN INTERNATIONAL N.V. - de la firme de distribution, vente et location de machines pour l'isolation et la finition des câbles électriques PULLMAFLEX INTERNATIONAL N.V. (capital initial de Fl. 10.000), placée sous la direction de MM. J.M. Davis, R.N. Edwards et T.R. Ganton.

Le groupe est associé dans la nouvelle affaire à sa filiale suisse de portefeuille MISPRI SA de Fribourg et Zug (cf. n° 540 p.32), majoritaire.

(608/21) Le groupe britannique d'appareils de contrôle et régulation SPIRAX-SARCO ENGINEERING LTD de Cheltenham/Glos. (cf. n° 479 p.26) négocie la prise du contrôle absolu à Paris de son affiliée (49 %) SARCO-APPAREILS POUR LA VAPEUR & AUTRES FLUIDES SA.

A l'étranger, les principaux intérêts du groupe britannique se trouvent à Constance (SARCO GmbH), Gand (SARCO BELGE SA), New York, au Brésil, Argentine et Nouvelle-Zélande.

(608/21) L'entreprise allemande de machines agricoles (épandeurs de fumier, ramasseuses de fourrage, faucheuses à tambours, remorques) MASCHINENFABRIK BERNARD KRONE GmbH de Spelle et Werlte (cf. n° 466 p.25) s'est donnée une filiale de vente à Bexleyheath/Kent, BERNARD KRONE (U.K.) LTD (capital de £ 100).

La fondatrice, dont le capital a été récemment décuplé à DM. 20 millions, est présente depuis 1968 en France avec une filiale sous son nom à Paris.

(608/21) Le groupe de matériels de travaux publics CLARK EQUIPMENT C° de Buchanam/Mich. (cf. n° 532 p.28) négocie la reprise à la compagnie mécanique BALDWIN-LIMA-HAMILTON CORP. de Philadelphie/Pa. (membre du groupe de Chicago GREYHOUND CORP. à travers ARMOUR & CIE - cf. n° 597 p.23) de son Département "Machines de construction" (trieuses de matériaux, pelleteuses, grues, dragues, broyeurs). Cette opération lui donnera notamment une participation de 50 % en Belgique dans la compagnie B. L. H. EUROPE SA de Mont-sur-Marchienne/Charleroi (cf. n° 495 p.25), où il deviendra ainsi l'associé de la compagnie LA BRUGEOISE & NIVELLES SA de Bruxelles (cf. n° 279 p.26).

De la même manière, CLARK deviendra l'associé paritaire de la compagnie australienne INDUSTRIAL ENGINEERING PTY LTD au sein de B. L. H. AUSTRALIA PTY LTD, et il disposera du contrôle absolu de la compagnie C. L. M. CANADA LTD.

(608/21) Des intérêts allemands portés par M. M. Schott (Munich) ont été à l'origine à Vienne de l'entreprise de montage, réparation et conception ("design") de machines-outils MANFRED SCHOTT GmbH (capital de Sh. 100.000).

EDITION

(608/21) Coiffé par le holding de Deventer KLUWER GROEP MIJ. WETENSCHAPPEN N. V. (cf. n° 595 p.27), le groupe néerlandais d'éditions N. V. UITGEVERSMIJ. AE. E. KLUWER N. V., dont le capital a été récemment élevé à Fl. 25 millions, a créé à Arnhem la firme commerciale DE GELDERSE BOEKHANDEL N. V. (capital de Fl. 100.000), que dirigent MM. E. O. Oranje et J. H. Brouwer et où il est associé à sa filiale de Culemborg H. STAM NEDERLAND N. V. (cf. n° 429 p.23).

## ELECTRONIQUE

(608/22) La firme allemande de représentation notamment en appareillages électroniques et électromécaniques BODAMER GmbH de Grünwald b. München (cf. n° 539 p.31) a élevé sa succursale de Zaandam au rang de filiale sous le nom de BODAMER NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 20.000) et la direction de M. Hendrik Scheffer.

Animée par M. Adolf Bodamer, la fondatrice est notamment l'agent en République Fédérale des compagnies américaine BABCOCK ELECTRONIC CORP. de Costa Mesa/Cal. (groupe EASTERLINE CORP. de New York), MASTER SPECIALITIES C° (Costa Mesa/Cal.), U.S. CAPACITOR CORP. (Burbank/Cal.), etc...

(608/22) L'entreprise américaine de matériels électroniques, ordinateurs et équipements périphériques GENERAL AUTOMATION INC. de Santa Anna/Cal. (cf. n° 605 p.28) a complété son implantation chez les Six en dotant sa filiale de Bruxelles GENERAL AUTOMATION SA d'une succursale à Paris, que dirige M. Nicolas Tsilikounas.

Disposant depuis peu d'une filiale commerciale et d'assistance technique sous son nom à Francfort, la fondatrice s'était assurée début 1970 le contrôle à Aix-la-Chapelle de la firme d'instrumentation électronique ERA-ELECTRONISCHE RECHENANLAGEN STUDIENGESELLSCHAFT FÜR WISSENSCHAFTLICHE DATENVERARBEITUNG mbH.

(608/22) Des intérêts français portés par M. Jean-Claude Williot (50 %) et belges portés notamment par MM. Jean Servais (23,6 %), Jean Versteegh (19,2 %) et Herman Versteegh (4 %) ont été à l'origine à Bruxelles de la firme de prestation de services en informatique SOBIM Sarl (capital de FB. 250.000), que gèrent M. Jean-Claude Williot (Lille), Marcel Béguin (Bruxelles) et Jean Servais (Woluwe-St-Lambert).

(608/22) La compagnie de composants électroniques S.G.S. - STA GENERALE SEMICONDUCTORI SpA d'Agrate Brianza (cf. n° 561 p.29), membre du groupe ING. C. OLIVETTI & C° SpA (Ivrea), a conclu avec le groupe MOTOROLA INC. de Franklin Park/Ill. (cf. n° 596 p.20) un accord de coopération réciproque, fournitures industrielles et échange d'informations techniques portant notamment sur les ordinateurs, circuits intégrés de calculateurs pour télécommunication, etc...

(608/22) Le groupe SIEMENS AG de Berlin et Francfort (cf. n° 607 p.20) rationalisera ses intérêts en absorbant sa filiale d'ordinateurs de gestion SUZE KG de Bad Hersfeld (cf. n° 525 p.23). Devenue majoritaire dans cette affaire en 1967 (cf. n° 396 p.24), SIEMENS en avait acquis en 1969 le contrôle absolu pour avoir repris la participation de 30 % qu'y détenait encore la filiale BROWN BOVERI & CIE AG (Mannheim) du groupe suisse BROWN BOVERI & C° AG de Baden (cf. n° 606 p.19).

FINANCE

(608/23) La COMMERZBANK AG de Düsseldorf (cf. n° 606 p. 25) et les banques associées de Londres S.G. WARBURG & C° LTD (cf. n° 597 p. 17), Hambourg M. M. WARBURG, BRINCKMANN, WIRTZ & C° (cf. n° 549 p. 31) et Francfort EFFECTENBANK-WARBURG AG (cf. n° 546 p. 32) se sont liées au sein d'un "partnership" du nom d'EUROPEAN AUSTRALIAN ASSOCIATES (EAA), dont l'objet est la prise d'une participation de 10,6 % à Sydney dans la première banque commerciale d'Australie, A. U. C. - AUSTRALIAN UNITED CORP. (actif de plus de £A 180 millions).

Animée par Sir Cecil Looker, celle-ci est affiliée depuis 1963 au groupe MORGAN GUARANTY TRUST C° de New York (cf. n° 599 p. 27), dont la participation - à travers MORGAN GUARANTY INTERNATIONAL FINANCE CORP. - est revenue aujourd'hui à 21 %, les autres actionnaires étrangers étant la MORGAN GRENFEEL & C° LTD de Londres (cf. n° 599 p. 27) et l'INDUSTRIAL BANK OF JAPAN LTD de Tokyo (cf. n° 567 p. 33) avec respectivement 20,6 et 4 %.

(608/23) A travers sa filiale BANCA COMMERCIALE ITALIANA HOLDING SA (Luxembourg), la BANCA COMMERCIALE ITALIANA SpA de Milan (cf. n° 599 p. 26) s'est associée à parité (37,3 % chacune) avec la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA de Paris (cf. n° 607 p. 27) pour former à Luxembourg la société de portefeuille et gestion financière AEGIS SA (capital de \$ 937.500) - au conseil de laquelle les deux partenaires sont respectivement représentées par MM. C. Gragnani et G. Martelli d'une part, et P. Moussa et S. Varangot d'autre part.

Les actionnaires minoritaires de la nouvelle affaire sont les banques allemandes M. M. WARBURG-BRINCKMANN, WIRTZ & C° (cf. supra), BANKHAUS C.G. TRINKHAUS (Düsseldorf) et BANKHAUS SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (Köln).

(608/23) La CHASE MANHATTAN BANK N.A. de New York (cf. n° 606 p. 26) a élevé son agence de Rome (cf. n° 477 p. 25) au rang de succursale - la seconde dans le pays après celle de Milan, ouverte en 1969 - avec pour directeur M. Robert L. Lindell. Cette opération n'affecte pas les compétences de M. Rodolfo Rinaldi (Rome), responsable des activités de la banque pour l'ensemble de l'Italie, la Grèce, Chypre et la Suisse de langue italienne.

(608/23) Filiale à Luxembourg de la compagnie de Zurich SEPLAN SERVICES AG (cf. n° 577 p. 32) et affiliée à la WIRTSCHAFTSBANK ZURICH AG (Zurich), la société de gestion financière TRASA AG (cf. n° 591 p. 35) s'est donnée une filiale (50 %) de portefeuille TRASA BOSCO RESOURCES SA (Luxembourg) au capital de \$ 5 millions, que préside M. A. C. Sarakbi.

Elle y a pour associée (50 %) la compagnie financière de Nassau/Bahamas UNIVERSAL NATURAL RESOURCES LTD.

(608/24) Procédant à une rationalisation de ses intérêts à Paris, le groupe belge EMPAIN (cf. n° 604 p.26) a fusionné ses filiales de portefeuille - à travers notamment la STE PARISIENNE D'ETUDES & DE PARTICIPATIONS SA (cf. n° 591 p.45) - CIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE DE PLACEMENTS SA (cf. n° 498 p.23), CIE DES TRAMWAYS ELECTRIQUES DE LILLE & DE SA BANLIEUE SA (cf. n° 434 p.29) et CIE PARISIENNE DE L'AIR COMPRIME SA (cf. n° 527 p.21) au profit de cette dernière qui, en rémunération d'actifs (bruts) de F. 23 2 millions et F. 12,1 millions respectivement, a élevé son capital à F. 9,5 millions.

Cette opération assure à la PARISIENNE DE L'AIR COMPRIME : 1) le contrôle direct à 71,80 % de la CIE GENERALE INDUSTRIELLE DE TRANSPORTS-C.G.I.T. SA (Paris) et à 61,65 % de la société CHEMINS DE FER ECONOMIQUES DU NORD SA (Paris); 2) des participations directes de 16,05 % dans la CIE FINANCIERE HAUSSMANN-ANJOU SA (cf. n° 341 p.26) et de 15,16 % dans la compagnie CARBONISATION & CHARBONS ACTIFS-CECA SA (cf. supra, p.16); 3) l'élévation à 43,55 % de son intérêt dans la STE FRANCAISE DES DISTILLERIES DE L'INDOCHINE SA (cf. n° 498 p.23).

(608/24) Une concentration a été négociée entre la BANCA DI MONDOVI C.G. BATTAGLIA & C° SpA de Mondovi (capital de Li. 99 millions) et le CREDITO ITALIANO SpA de Gênes et Milan (cf. n° 590 p.36) au profit du second (Li. 45 milliards), membre du groupe public I.R.I. -ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA (Rome).

(608/24) Confirmant son récent projet (cf. n° 569 p.29), le groupe de Madrid BANCO CENTRAL SA (cf. n° 595 p.35) a ouvert une succursale à Paris.

## INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(608/24) Le groupe américain W.R. GRACE C° (cf. n° 607 p.29) est devenu majoritaire dans la première manufacture de semoules et pâtes alimentaires d'Italie, BARILLA G. & R. F.LLI SpA de Parme et Pedrignano (cf. n° 592 p.40). Celle-ci, qui réalise avec plus de 2.140 employés un chiffre d'affaires de Li. 48 milliards/an, demeurera cependant dirigée par MM. Pietro et Giovanni Barilla (minoritaires).

(608/24) Le groupe de Los Angeles COLLINS FOODS INTERNATIONAL INC. s'apprête à implanter en République Fédérale (Munich, Hambourg, Brême et Francfort notamment) une chaîne de restaurants qui sera exploitée par une filiale formée à Hambourg, SIZZLER FAMILY STEAK HOUSES GmbH, sous la direction de M. William D. Fremont.

(608/25) Les groupes français SOURCE PERRIER SA (cf. n° 603 p.28) et britannique ROWNTREE MACKINTOSH LTD de York (cf. n° 606 p.26) ont engagé des négociations pour la création d'une filiale commune chargée de reprendre le Département "Chocolat Menier" (usine de Noisiel/Seine & Marne) du CONSORTIUM FRANCAIS DE CONFISERIE SA de Paris (filiale du premier à travers son holding STE GENERALE DES GRANDES SOURCES D'EAUX MINERALES FRANCAISES SA - cf. n° 591 p.42).

Précédemment exploité par l'UNION FRANCAISE D'INDUSTRIES DE CHOCOLATERIE & DE CONFISERIE-UFICO-CHOCOLAT MENIER SA (Noisiel) - absorbée depuis par la GENERALE DES GRANDES SOURCES - ce Département avait fait l'objet début 1967 (cf. n° 415 p.30) entre PERRIER et une autre compagnie britannique, CAVENHAM FOODS LTD de Slough/Bucks. (filiale à 70 % du groupe français GENERALE OCCIDENTALE SA - cf. n° 603 p.15), d'un accord aux termes duquel celle-ci devenait actionnaire pour 49 % d'une affaire constituée sous le nom de CONSORTIUM FRANCAIS DE CONFISERIE pour en assurer l'exploitation. Mais cet accord a été dénoncé en juin 1969 (cf. n° 518 p.30), et la GENERALE DES GRANDES SOURCES est restée seule actionnaire de la nouvelle affaire.

CONSORTIUM FRANCAIS DE CONFISERIE poursuivra pour son compte l'exploitation de ses usines de chocolaterie-confiserie de Strasbourg ("Loriot"), Lacambre/Calvados ("Dupont d'Isigny") et Oloron/B.P., celle-ci exploitant les marques "Rozan" et "Lindt", la seconde sous licence de l'entreprise suisse CHOCOLADEN-FABRIEKEN LINDT & SPRÜNGLI AG de Kilchberg/Zurich (qui s'est récemment assurée le contrôle de son homologue NAGO NÄHRMITTEL AG d'Olten).

Deuxième groupe de confiserie au Royaume-Uni (derrière CADBURY SCHWEPPE LTD de Londres - cf. n° 544 p.31), ROWNTREE-MACKINTOSH dispose chez les Six d'une filiale industrielle à Hambourg (STOCKMANN-ROWNTREE & C° GmbH) et de filiales de vente sous son nom à Hambourg, Milan, Vijfhuizen/Pays-Bas et Schelle/Anvers (avec succursale à La Garenne-Colombes/France).

(608/25) Affiliée depuis peu (cf. n° 542 p.44) pour 49 % au holding de Vaduz/Liechtenstein E.A. FINANZ ANSTALT, propriété d'intérêts américains représentés par M. J. Fisher, la CIE AGRICOLE D'AFRIQUE SA (Bruxelles) s'est donnée une filiale commerciale à New York, AGRICULTURAL C° OF AFRICA INC.

La fondatrice exploite au Congo Kinshasa, à travers sa filiale CIE AGRICOLE DU KIVU-CADUKI Scrl, des plantations de café "Arabica" situées notamment près de Bukavu.

(608/25) La compagnie allemande RUDOLF GAUGER KG (Plochingen) a repris à la firme C. ROMMEL WALZENMÜHLE (Bissingen/Enz) la moitié de sa participation de 50 % dans l'entreprise de meunerie STUTTGARTER BÄCKERMÜHLEN AG (Esslingen).

Celle-ci (capital de DM. 1,2 million), dont le chiffre d'affaires annuel avoisine DM. 18 millions, a pour autre principal actionnaire (un peu plus de 25 %) la WÜRTTEMBERGISCHE BANK AG de Stuttgart (cf. n° 589 p.40).

(608/26) Le groupe britannique de conserverie alimentaire LOCKWOODS FOODS LTD (Long Sutton-Spalding/Lincs.) a complété ses intérêts aux Pays-Bas en installant à Raalte - où il a pris dernièrement le contrôle de la conserverie de viande N.V. LUPACK VLEESWAREN & CONSERVENFABRIEK (cf. n° 596 p.27) - une filiale commerciale, LOCKWOODS FOODS (NEDERLAND) N.V. (capital de Fl. 50.000), dirigée par MM. P.B. Lockwood et N.G. Horton-Mastin.

La fondatrice possède plusieurs filiales sous son nom à l'étranger, notamment en Italie (Fidenza/Parma) - où elle contrôle par ailleurs depuis 1965 la firme GIUSEPPE VITALI SpA (Milan) - Suisse (Zurich) et République Sudafricaine (D. OLIVIERI & C° PTY LTD). En 1963, elle a sensiblement augmenté ses intérêts en Grande-Bretagne en devenant majoritaire dans le groupe J. & J. BEAULAH LTD (Boston/Lincs.).

(608/26) L'homme d'affaires britannique Alexis Lichine a cédé au groupe brassicole de Londres BASS CHARRINGTON LTD (cf. n° 591 p.40) le contrôle à 70 % en France de la STE VINICOLE DU CHATEAU LASCOMBES (Margaux/Gironde). Au capital de F. 1,1 million, celle-ci exporte la majeure partie de sa production aux Etats-Unis.

BASS CHARRINGTON avait déjà acquis en 1964 de M. A. Lichine son contrôle sur la firme de négoce en vins et spiritueux ALEXIS LICHINE & CIE SA de Bordeaux (cf. n° 338 p.23).

(608/26) La firme de spiritueux, eaux de vie et apéritifs GRUPPO GRANDI MARCHE ASSOCIATE DI F. SCHIFEO & C° Sas d'Aprila et Milan (cf. n° 480 p.29) a triplé à FS. 3 millions le capital de sa filiale industrielle suisse PEZZOIL SA (Mendrisio/Ticino) et l'a transformée en CYNAR SA.

## METALLURGIE

(608/26) Spécialiste en République Fédérale d'articles métalliques pour industrie textile (aiguilles, boutons-pression, fermetures à glissières, agrafes, etc...), la société WILLIAM PRYM-WERKE KG de Stolberg/Rhld. (cf. n° 531 p.37) a renforcé ses intérêts en Autriche en prenant le contrôle à Lafnitz et Vienne de la firme LAFNITZER TEXTILINDUSTRIE GmbH (capital de Sh. 4 millions), qu'animaient jusqu'ici MM. W. Schäfer et H. Rüttg. Fusionnée avec la succursale à Vienne (cf. n° 523 p.32) de sa nouvelle compagnie-mère, celle-ci verra son capital porté à Sh. 25 millions, sera transformée en WILLIAM-PRYM-WERKE GmbH et placée sous la direction de MM. Axel Prym et Helmut Keil.

La compagnie allemande a plusieurs filiales sous son nom à l'étranger, notamment aux Pays-Bas (Eindhoven) et en Italie. Elle dispose également d'une participation minoritaire dans la MANUFACTURE BELGE D'AIGUILLES SA (Eupen), membre du groupe BEKAERT N.V. de Zwevegem (cf. n° 606 p.28).

(608/27) Membre à Paris du groupe PECHINEY SA (cf. n° 606 p.28), la compagnie TREFIMETAUX G. P. SA (cf. n° 601 p.31) s'est assurée à Courbevoie/Hts-de-Seine le contrôle de l'entreprise de matricage et usinage de pièces en laiton STE DES FORGES & ATELIERS DU CENTRE-F. A. C. SA (usine à Montbri-son/Loire), avec l'intention de la fusionner avec ses filiales de Paris EURO-MECA SA (même objet) et ETS CAHOUEY SA (robinetterie de précision) au sein d'une affaire que présidera M. Faure (président de FAC) et dirigera M. Michel.

C'est en novembre 1970 que TREFIMETAUX GP a pris le contrôle à 57,2% d'EURO-MECA à l'occasion de l'élévation de son capital à F. 3,5 millions.

(608/27) Filiale à Naples et Castellamare di Stabia du groupe ACCIAIERIE & FERRIERE LOMBARDE FALCK SpA de Milan (cf. n° 606 p.27), la fonderie CANTIERI METALLURGICI ITALIANI SpA (cf. n° 495 p.34) s'est associée à l'entreprise LOBO-OFFICINE MECCANICHE SpA (Milan) pour l'érection à Castellamare di Stabia d'une usine de boulons de haute résistance pour automobiles et machines-outils.

Opérationnelle en 1972 après un investissement de Li. 2 milliards, la nouvelle affaire occupera quelque 200 personnes et sera exploitée par une filiale paritaire, MERIDBULLONI-MEB SpA.

MINES

(608/27) La STE D'EXPLOITATION DES MINES DU SUD-KATANGA-MINSUDKAT SA de Bruxelles a été dissoute par anticipation, et sa liquidation confiée à MM. Paul Grosemans, Jean-Michel Pardon et Nicolas Nissolle.

Ses principaux actionnaires étaient l'UNION MINIERE SA de Bruxelles (cf. n° 592 p.24) - directement et à travers la STE DE RECHERCHE MINIERE DU SUD-KATANGA-SUD-KAT SA (Bruxelles) et METALLURGIE HOBOKEN-OVERPELT SA de Bruxelles (cf. n° 564 p.37); la STE GENERALE DE BELGIQUE SA (cf. n° 607 p.14) - à travers la CIE FINANCIERE DU KATANGA SA de Bruxelles (cf. n° 556 p.29) et la SOFICHIM-STE DE FINANCEMENT DE GESTION & D'EXPLOITATION D'INDUSTRIES CHIMIQUES SA de Bruxelles (cf. n° 512 p.28); AUXILACS SA de St-Josse-ten-Noode (groupe EMPAIN - cf. n° 536 p.33); la banque J. DEGROOF & CIE Scs de Bruxelles (cf. n° 573 p.18); et la STE FINANCIERE D'ETUDES & DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES SA (Neuilly/Hts-de-Seine), membre du groupe ROTHSCHILD SA de Paris à travers la CIE DE MOKTA SA (cf. n° 601 p.33).

PAPIER

(608/28) Le groupe de Londres LAMSON INDUSTRIES LTD (cf. n° 598 p.31) a renforcé ses intérêts chez les Six avec la création à Busalla/Gênes d'une filiale commerciale, PARAGON ITALIANA SpA (capital autorisé de Li. 50 millions) : sous la direction de MM. J.D. Grant et D. Nichol, celle-ci se spécialisera dans la vente de papiers fiduciaires, rouleaux de caisse, papiers au carbone pour factures, etc.,.

Le groupe, qui contrôle déjà à Gênes la firme d'impression de papiers commerciaux SAIGA PARAGON SpA (anc. INDUSTRIE GRAFICHE & AFFINI-BARABINO & GRAEVE), avait également formé dans le pays en 1969 une autre filiale d'imprimés et formulaires commerciaux, PARAGON ITALIA SpA (cf. n° 551 p.36) au capital autorisé de Li. 100 millions.

(608/28) La firme allemande de papiers peints et plastifiés ("Novilen") pour ameublement, décoration, etc... PICKHARDT & SIEBERT GmbH & Co KG de Gummersbach/Rhld. (cf. n° 605 p.35) a pris pied sur le marché néerlandais avec la création à Haarlem de la société commerciale PICKHARDT & SIEBERT NEDERLAND N.V. (capital autorisé de Fl. 0,3 million), que dirigent MM. Albert Wittershagen et Dirk L. van der Toolen.

La fondatrice a dernièrement mis en place plusieurs filiales de vente sous son nom à l'étranger, notamment à Milan et Chalfont-St-Peter/Bucks. (cf. n° 587 p.37).

(608/28) Les négociations d'association engagées depuis quelques mois (cf. n° 607 p.31) entre les groupes papetiers de Maastricht KON. NEDERLANDSCHE PAPIERFABRIEK N.V. et d'Amsterdam KON. PAPIERFABRIEKEN VAN GELDER & ZONEN N.V. ont débouché sur le lancement par le premier d'une offre publique visant à lui donner, au prix de Fl. 83 millions, le contrôle du second.

VAN GELDER, dont la production atteint 450.000 t./an (principalement en papier journal) et qui a connu récemment des difficultés financières, possède des liens étroits - des filiales communes notamment - avec le groupe de San Francisco CROWN ZELLERBACH CORP. (cf. n° 490 p.31). De son côté, KON. NED. PAPIERFABRIEK, qui réalise 90 % de sa production en papiers couchés, est affilié notamment aux groupes PAPETERIES DE BELGIQUE SA de Bruxelles (lui-même affilié au groupe de Düsseldorf FELDMÜHLE AG - cf. n° 588 p.35) et MACMILLAN BLOEDEL LTD de Vancouver (cf. n° 576 p.47).

(608/29) L'entreprise de papier à usages domestiques et hygiéniques HAKLE-WERKE KG de Mayence (cf. n° 450 p.31) a repris à la firme de cotons cardés BIRCHLER & C° AG ses actifs industriels en Suisse (Reichenburg/Schwyz) pour le compte de sa filiale HAKLE AG (Horgen), qui pourra ainsi poursuivre son expansion.

HAKLE-WERKE, qu'anime M. Dieter Klenk, réalise avec un millier d'employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 65 millions. Elle partage le contrôle de la firme de papiers crêpés ZELLTEX GmbH & C° KG (cf. n° 211 p.23) avec le groupe FELDMÜHLE (cf. supra).

(608/29) Un accord de coopération et de regroupement industriels dans le domaine des papiers et cartons d'emballage a été conclu aux Pays-Bas entre les entreprises KOGELPAPIER N.V. (Naarden), VAN MEURS' INDUSTRIËLE ONDERNEMING N.V. (Naarden), SCHUT SUPERIEUR N.V. d'Etten-Leur (cf. n° 550 p.39) et KON. PAPIERFABRIEKEN VAN GELDER & ZONEN N.V. d'Amsterdam (cf. supra).

Le cadre en sera une filiale commune à Naarden, INTERGUM N.V. (capital autorisé de Fl. 9 millions), dirigée par M. Robert A. Weijerman, et dont les fondatrices se partageront le contrôle à raison de 50 % pour la première, 5,55 % pour la seconde et du solde à parité pour les deux dernières.

PETROLE

(608/29) Faisant des Pays-Bas sa tête de pont en Europe pour les gaz de pétrole liquéfiés, le groupe PETROLANE INC. de Long Beach/Cal. (cf. n° 606 p.27) a formé à Deventer la société PETROLANE EUROPE N.V. (capital autorisé de Fl. 5 millions), que dirige M. Pieter Mol (Gorssel).

(608/29) La compagnie de Düsseldorf GULF DEUTSCHLAND GmbH (anc. FRISIA MINERALÖL GmbH), membre du groupe GULF OIL CORP. de Pittsburgh/Pa. (cf. n° 586 p.38), a négocié la reprise du réseau de distribution en République Fédérale (760 points de vente) de la société VEEDOL GmbH de Hambourg (cf. n° 450 p.34), membre du groupe GETTY OIL C° de Los Angeles et Wilmington/Del. (cf. n° 537 p.32).

PHARMACIE

(608/30) Filiale quasi-absolue de la compagnie LABORATOIRES ROGER BELLON SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 558 p.38), elle-même membre du groupe RHONE-POULENC, la STE FRANCAISE D'ORGANO-SYNTHESE SA de Gennevilliers/Hts-de-Seine (cf. n° 464 p.35) a conclu avec la compagnie THE NEVILLE CHEMICAL C° de Pittsburgh/Pa. (groupe PITTSBURGH COKE & CHEMICAL C° - cf. n° 435 p.33) une association paritaire qui s'est matérialisée par la création au siège de la seconde de la société NEVILLE SYNTHESE ORGANICS INC. (capital de \$ 500) : celle-ci exploitera une usine d'agents anti-oxydants et gonflants notamment, avec les know-how du partenaire français.

Ce dernier était déjà associé à un autre groupe américain, PPG INDUSTRIES INC. de Pittsburgh (cf. n° 585 p.50), au sein d'une filiale 49/51 à Neuilly, ALLYMER SA (cf. n° 348 p.18).

(608/30) La S.E.I.T. -STE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS TECHNIQUES SA de Paris (cf. n° 534 p.27), filiale de portefeuille du groupe pharmaceutique français WIRTH (cf. n° 561 p.40), s'est donnée à son siège une filiale à 75 %, CIE EUROPEENNE DE FERMENTATION SA (capital de F. 1 million). Sous la présidence de M. Didier Wirth, celle-ci a pour objet la fabrication par fermentation de produits chimiques pour l'industrie, l'alimentation ou l'hygiène.

La fondatrice y a pour associée (25 %) la société suisse de recherche chimico-pharmaceutique et micro-biologique RICERCHE ANTIBIOTICHE SA (Lugano), récemment constituée (cf. n° 603 p.32) sous la présidence de M. Mario A. Galeotti (Florence) et la direction de MM. René Merkt (Genève) et Tito Tattamati (Lugano).

(608/30) Le groupe chimico-pharmaceutique allemand C.H. BOEHRINGER SOHN KG d'Ingelheim/Rhein (cf. n° 587 p.22) a simplifié ses structures en absorbant son affiliée d'Ingelheim CHEMISCHE FABRIK FREI-WEINHEIM GmbH, après en avoir acquis le contrôle absolu.

(608/30) Un accord de coopération en matière de produits alimentaires diététiques pour animaux a été conclu entre l'entreprise d'Amsterdam TROUW & C° N.V. (cf. n° 543 p.28) et la compagnie pharmaceutique PHILIPS-DUPHAR N.V. de Weesp et Amsterdam (cf. n° 540 p.36), membre du groupe N.V. PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN d'Eindhoven (cf. n° 606 p.23). Cet accord sera matérialisé par une filiale paritaire, FARMIX N.V. (Putten/Gld.).

PUBLICITE

(608/31) Après avoir dénoncé les accords qui la liaient au groupe de New York D'ARCY ADVERTISING C° - transformé depuis en D.M.I. - D'ARCY-MACMANUS-INTERMARCO C° (cf. n° 589 p.50) - au sein du "partnership" MULTINATIONAL PARTNERS-INTERNATIONAL ADVERTISING & MARKETING SA de Bruxelles, et s'être retirée de cette association, l'agence de Paris STE NOUVELLE SYNERGIE PUBLICITE SA (cf. n° 592 p.48) a conclu avec son homologue de New York FOOTE, CONE & BELDING INC. (cf. n° 585 p.46) un accord de collaboration étayé par la prise d'une participation de 50 % dans sa filiale de Paris FOOTE, CONE & BELDING FRANCE Sarl, transformée en cette occasion en FCB INTERNATIONAL SA.

Désormais présidée par M. Claude Marti (directeur de SYNERGIE) et dirigée par M. Jacques Sorbac, celle-ci dispose chez les Six de sociétés-soeurs à Milan, Francfort (2), Bruxelles et Amsterdam.

TEXTILES

(608/31) Le groupe allemand de lingerie féminine NATURANA-MIEDERFABRIKEN CARL DÖLKER KG de Gotmaringen-Reutlingen (cf. n° 552 p.40) a formé à Oosterbeek la société de vente NATURANA NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 50.000), dont il partage le contrôle avec sa filiale locale KORSETINDUSTRIE GEERLI-FOUNDATIONS N.V. (anc. GEERLON N.V.).

Groupe familial animé par MM. Gerhard et Hans Dölker, DÖLKER réalise avec plus de 5.000 employés - dont un millier à l'étranger - un chiffre d'affaires annuel consolidé de DM. 150 millions. Ses principaux intérêts à l'étranger sont la MANUFACTURE EUROPEENNE DE SOUTIEN-GORGE Sarl de Paris (majoritaire depuis 1969 dans les ETS CH. BEAUVALLET SA de La Rochette/S. & M. - cf. n° 511 p.34), I.B.I.-INDUSTRIA BIANCHERIA INTIMA SpA (Seriata/Milano), NATURANA IN AUSTRIA DÖLKER GmbH (Ampflwang), NATURANA LTD (Lichtfield/Staffs.), NATURANA IBERICA SA (Molins de Rey/Barcelone), etc...

(608/31) Filiale commune aux Pays-Bas de la compagnie INITIAL SERVICES LTD de Londres (affiliée au groupe BRITISH ELECTRIC TRACTION C° LTD - cf. n° 506 p.23) et des groupes KON. NED. TEXTIEL UNIE N.V. d'Enschede (cf. n° 585 p.47) et KON. TEXTIELFABRIEKEN NIJVERDAL-TEN CATE N.V. d'Almelo (cf. n° 593 p.38), la firme de location de linge pour collectivités HOKATEX N.V. de Voorburg (cf. n° 525 p.33) a installé une filiale à Düsseldorf, HOKATEX GmbH (capital de DM. 20.000), dirigée par M. Thomas J. Stubbing (La Haye).

(608/32) Poursuivant son expansion en Europe (cf. notamment n°S 605 p.37 et 606 p.32), l'entreprise de confection (notamment pantalons de toile pour sport et travail) LEVI STRAUSS & C° de Los Angeles et Menlo Park/Cal. va doter sa filiale de Bruxelles LEVI STRAUSS & CIE EUROPE SA (capital de FB. 100 millions) d'une usine au Luxembourg (Arlon) devant occuper à terme 800 personnes.

(608/32) Membre du groupe LANEROSI SpA de Milan et Schio (cf. n° 589 p.52), l'entreprise de confection LEBOLE EUROCONF SpA d'Arezzo (cf. n° 562 p.42) s'est donnée à Orvieto/Terni une filiale industrielle, LEBOLE CENTROITALIA SpA (capital de Li. 0,4 milliard), présidée par M. Lorenzo Roasio et dirigée par M. Mario Lebole.

Contrôlée par le groupe public E.N.I.-ENTE NAZIONALE IDROCARBURI SpA de Rome (cf. n° 606 p.29), LANEROSI (capital de Li. 11 milliards) s'apprête par ailleurs à rationaliser ses intérêts en absorbant trois filiales : MARLANE SpA de Praia a Mare-Cosenza (Li. 2 milliards), qui a repris en 1969 (cf. n° 550 p.43) les actifs de la firme LANIFICIO DI MARATEA (cf. n° 562 p.42) en liquidation; ainsi que PELLI & LANE SAPEL SpA (Li. 200 millions) et THERMOTEX SpA (Li. 30 millions) de Milan.

(608/32) Spécialiste en République Fédérale de doublures pour confection, tissus industriels, toiles de renfort pour tapis et feutres, aiguilletages pour feutres, etc..., la compagnie PETER AUGUST LÜCKENHAUS SEIDENWEBEREIEN GmbH & C° KG (Wuppertal-Barmen) a installé à Vienne une filiale de fabrication et vente de textiles d'apprêt INDUSTRIETEXTIL-GESELLSCHAFT mbH (capital de Sh. 3 millions), dirigée par MM. Ernst Günther Plutte et S. Trzebin.

(608/32) Le holding textile CORINTEX SA (Vaduz/Liechtenstein) a ouvert une succursale en France (Autun/Saône & Loire).

(608/32) La bonneterie italienne LUISA SPAGNOLI Srl (Perugia-Santa Lucia) a mis fin aux activités de sa succursale de Bruxelles, ouverte en 1966 (cf. n° 585 p.36).

L'entreprise italienne dispose de filiales sous son nom à Francfort et La Haye (cf. n° 533 p.42).

(608/32) Les entreprises textiles allemandes (velours, tissus pour ameublement, manteaux, confection féminine) MECANISCHE SEIDENWEBEREI VIERSEN AG et V. GIERLINGS KG, toutes deux de Viersen, ont négocié un accord de coopération industrielle pouvant déboucher sur la prise du contrôle de la seconde par la première.

TOURISME

(608/33) La famille De Vilder - liée au BALLAST-NEDAM GROEP N. V. d'Amsterdam (cf. n° 604 p.15) - a cédé au groupe de Londres TRUST HOUSES FORTE LTD (cf. n° 602 p.36) l'hôtel d'Amsterdam "Apollo" (cf. n° 558 p.41), que dirigera désormais M. Hans F. Flink, directeur aux Pays-Bas de la TRUST HOUSES FORTE INTERNATIONAL LTD (Londres).

(608/33) Formée à la suite de l'absorption de la compagnie d'organisation de loisirs C. E. T. - CLUB EUROPEEN DU TOURISME SA de Paris par son homologue CLUB MEDITERRANEE SA (cf. n° 606 p.33), l'agence de voyages EURO-SEPT SA (cf. n° 548 p.38) a porté son capital à F. 8,5 millions et a accueilli comme nouvel actionnaire pour 33,3 % le groupe CHARGEURS REUNIS SA (Paris), qui s'y trouve ainsi associé à parts égales avec la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (précédemment 51 %) et le CLUB MEDITERRANEE (49 %).

Ce dernier a lui-même pour principaux actionnaires les groupes EDMOND DE ROTHSCHILD (cf. n° 602 p.36), TRIGANO VACANCES SA, AMERICAN EXPRESS C° (New York), BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. n° 607 p.27), ROTHSCHILD SA (cf. n° 607 p.31) et BANQUE NEUFLIZE, SCHLUMBERGER, MALLET SA (cf. n° 589 p.37).

(608/33) La compagnie de portefeuille COMMERCIAL INTERNATIONAL SA (Luxembourg) s'est donnée une filiale de gestion hôtelière, restauration, organisation de diners, etc..., GASTROLUX Sarl (Esch-sur-Alzette/Luxembourg) au capital de F. Lux. 2 millions, que gèrent MM. René Fischer et Robert Cloos. Elle y a pour associée sa filiale quasi-absolue de distribution pharmaceutique DIPHA Sarl de Esch-sur-Alzette (F. Lux. 5 millions).

(608/33) Toutes à Paris, les compagnies bancaires et financières STE GENERALE SA (cf. n° 607 p.16), CAISSE CENTRALE DE CREDIT HOTELIER, COMMERCIAL & INDUSTRIEL SA (cf. n° 589 p.36), CAISSE CENTRALE DES BANQUES POPULAIRES SA (cf. n° 589 p.37) et STE PRIVEE DE GESTION FINANCIERE SA (cf. n° 604 p.39) se sont associées pour former la société SICOTEL SA (capital de F. 20 millions), avec pour objet la location et le crédit-bail d'immeubles à usage hôtelier.

DIVERS

(608/34) La représentation en République Fédérale de la firme de matériels d'incinération de déchets industriels et ordures ménagères BRULE WASTE CONTROL LTD de Londres sera du ressort de la nouvelle BRULE-VERBRENNUNGS-TECHNIK GmbH (Bochum) au capital de DM. 21.000 qui, sous la direction de MM. Gustav Turowski et Erich Wienand, commandite la firme locale BRULE-VERBRENNUNGS-TECHNIK GmbH & C° KG.

(608/34) Animée par MM. Michel et François Lacampagne et spécialiste de l'étude et de l'organisation technico-commerciale des entreprises (y compris les problèmes de main d'oeuvre), la firme de Bruxelles-St-Josse-ten-Noode SOPRESI Sprl (cf. n° 541 p.21) sera désormais présente à Francfort avec la nouvelle DEUTSCHE SOPRESI GmbH (capital de DM. 100.000), dont le gérant est M. Michel Lacampagne.

Dotée d'une filiale à St-Josse-ten-Noode, SOPRESI BELGIUM SA, qui se consacre à la prestation de service dans les domaines du bâtiment, du génie civil et de l'engineering général pour industries métallurgique et chimique principalement, la fondatrice a également une filiale sous son nom à Rotterdam et une société soeur en France (Marcq-en-Bareuil/Nord) - elle-même dotée de succursales à Montrouge/Hts-de-Seine, Dunkerque, Annemasse, Lyon et Martigues notamment.

(608/34) La compagnie MOSSEL & VERSTEEGE N.V. de La Haye s'est donnée à Rijswijk une filiale de distribution d'instruments de musique et appareillage de radio et télévision, BENELUX MUSICAL INSTRUMENTS (B.M.I.) N.V. (capital de Fl. 100.000), qui a reçu les actifs de la succursale locale B.M.I. que dirigeait M. H.J. van der Wallen.

La fondatrice est présente depuis 1969 en Grande-Bretagne avec la firme BENELUX MUSICAL INSTRUMENTS LTD (North Watford/Herts.), dirigée par M. Carl S. Herkes.

---

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Abbot	P. 20	Deutsche Beamten-Versicherung	P. 14
Acciaiere & Ferriere Lombarde		Diebold	18
Falck	27	Docks de France	18
Acourex	19	Du Pont de Nemours	16
Aegis	23		
Agricole d'Afrique	25	E. I. S. -Economic Information	
Agricultural C° of America	25	Systems	18
Akzo	15-20	Eldon	18
Art Forma	14	Empain	24
Australian United Corp.	23	Erap	16
Avic-Audio-Visual International		Euro-Sept	33
Corp.	19	European Australian Associates	23
		Européenne de Fermentation	30
Baldwin Lima Hamilton	21	Exploitation des Mines du Sud-	
Balteau	19	Katanga	27
Banca Commerciale Italiana	23		
Banca di Mondovi C.G. Battaglia	24	Feldmühle	28-29
Banco Central	24	Fiat	15
Banque de Paris & des Pays-Bas	23-33	Fiduciaire d'Europe	18
Barilla G. & R.	24	Foote, Cone & Belding Inc.	31
Bass Charrington	26	Forges & Ateliers du Centre	27
Benelux Musical Instruments	34	Fotokemika	16
Birchler	29	Française d'Organo-Synthèse	30
Bodamer	22		
Boehringer Sohn (C.H.)	30	Galleries Lafayette	17
Brand Rex	20	Gastrolux	33
Brown Boveri	22	Gauger (Rudolf)	25
Brule Wasse Control	34	Gelderse Boekhandel	21
		General Automation	22
C. E. C. A. -Carbonisation & Char-		Générale de Belgique	17-27
bons Actifs	16	Gierlings	32
Chargeurs Réunis	33	Goodrich (B. F.)	15
Chase Manhattan Bank	23	Grace (W. R.)	24
Chocoladen-Fabrieken Lindt	25	Grands Magasins Samaritaine	18
Ciago	15	Grundig	20
Clark Equipment	21	Gruppo Grandi Marche Associate	
Club Méditerranée	33	di F. Schifeo	26
Collins Foods International	24	Gulf Oil	29
Commercial International	33	Gulf & Western	20
Commerzbank	23		
Consortium Français de Confiserie	25	Hakle-Werke	20
Corintex	32	Hiab-Foco	20
Credito Italiano	24	Hirschmann (Richard)	19
Cynar	26	Hokatex	31

Industrial Bank of Japan	P.	23	Perrier	P.	25
Industries Chimiques Maghrebines		16	Peters (G. D.)		20
Industrietextil-Ges.		32	Petrolane		29
Inno-France		17	Peugeot		14
Interleasing (Deutschland)		15	Philips		30
Investment A/B Promotion		20	Pickhardt & Siebert		28
Isothan		17	P. R. B. SA		17
			Produits Chimiques P�echiney-		
Kluwer Groep		21	Saint-Gobain		17
Kogelpapier		29	Prym-Werke (William)		26
Kon. Ned. Papierfabriek		28			
Kon. Papierfabrieken van Gelder	28-29		Renault		14
K�onigsteiner Bauparkasse		14	Rh�one Poulenc		17-30
Krone (Bernard)		21	Rothschild		17-27-33
			Rowntree Mackintosh		25
Laboratoires Roger Bellon SA		30			
Lafnitzer Textilindustrie		26	Saba		19
Lamson Industries		28	Sarco		21
Lanerossi		32	Samadoc		18
Lebole		32	Saviem		14
Levi Strauss		32	Schott (Manfred)		21
Lobo-Officine Meccaniche		27	Schur Superieur		29
Lockwoods Foods		26	Sellier-Leblanc		15
L�uckenhaus Seidenwebereien (P. A.)	32		Seplan Services		23
			S. G. S. -Sta Generale Semiconduttori		22
Marsh & McLennan		14	Sicotel		33
Mecanische Seidenweberei		32	Siemens		22
Meridbulloni-Meb		27	Sithan		17
Meurs' Industri�le Onderneming (Van)	29		Sizzler Family Steak Houses		24
Morgan Guaranty Trust		23	Sobim		22
Morillon-Corvol		15	Sopresi		34
Mossel & Versteeye		34	Spagnoli (Luisa)		32
Motorola		22	Spirax-Sarco Engineering		21
			Stahlex Eisen- & Stahl-Export		17
NASR Automotive Manufacturing		15	Stuttgarter B�ackerm�hlen		25
National Patent Development		17	Svenska T�andsticks		15
Nationale des P�troles d'Aquitaine		16	Synergie Publicit�		31
Naturana-Miederfabriken Carl			Synres		16
D�lker		31			
Ned. Industri�le & Handelsonderne-			Topholm & Westermann		19
ming Van L. Valkenburgh		15	Trasa		23
Ned. Staatsmijnen		16	Tr�efim�taux		27
Neville Chemical (The)		30	Trouw & C�		30
			Trust Houses Forte Ltd		33
Opel (Adam)		15			
Paragon Italiana		28	Veedol		29
Parisienne de l'Air Comprim�		24	Vinicole du Ch�teau Lascombes		26
P�echiney		27	Vloten's Handelsmij. (Van)		17
			Warburg (S. G.)		23
			Wirth		30

